REGLEMENT DE L'EPREUVE LA ROUTE DE L'ETOILE 2015

INSCRIPTIONS : Participation ouverte à tous, hommes, femmes, à condition d'avoir 18 ans révolus la veille de l'épreuve, les inscriptions seront gérées par la SARL KMS-Les nouveaux Chartreux-46 bd de la libération – 13004 Marseille. Les inscriptions pourront être effectuées directement en ligne sur le site internet de KMS http://www.kms.fr(La Route de l'étoile 2015) ou bien par téléphone au 0892 683 313 (0.34€/mn). La participation financière s'élève à 13 € pour l'épreuve , pour les licenciés FFC.FSGT.UFOLEP.TRIATHLON.FFCT.(sur présentation de leur licence 2015) et 16 € pour les NONS licenciés(avec certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition ayant au plus trois mois à la date de l'épreuve soit le soit daté du 08/11/2014 au plus tôt, ainsi qu'une copie de leur carte d'identité) le paiement pourra être effectué directement en ligne (paiement sécurisé) sur le site de KMS lors de votre inscription, ou par téléphone au N° indiqué ci-dessus à l'aide de votre carte bancaire, ou par chèque libellé à l'ordre de l'Union Cycliste Bessègeoise et expédié à l'adresse : KMS. La Route de l'étoile 2015 . Les nouveaux Chartreux . 46 bd de la fédération . 13004 Marseille.

Les pièces justificatives pourront être envoyées par voie postale à l'adresse de KMS (La Route de L'étoile) à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par voie électronique à l'adresse : contact @kms.fr (en précisant le nom de l'épreuve) La clôture des inscriptions est fixée au 1er février 2015 ou lors de la 400 ième inscription de l'épreuve. Seules les inscriptions complètes seront prises en compte (paiement et pièces fournies) Les participants auront la possibilité de consulter leur inscription définitive sur le site de KMS (www.kms.fr) suis-je inscrit ? Les Frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de non participation, ou bien si les conditions météorologiques contraignent les organisateurs à annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité (alertes météo, y comprises, ou pour toutes autres raisons qui ne sont pas du fait des organisateurs (autorisations administratives)

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS LE JOUR DE L'EPREUVE

SECURITE : Le respect du code de la route, et le port du casque à coque rigide sont obligatoires, Les commissaires de course déclasseront tout coureur commettant une infraction au code de la route. Une assistance médicale suivra l'épreuve. VOITURES SUIVEUSES INTERDITES et chaque participant sera autonome. Au 3⁄4 de l'épreuve, en commun accord avec les commissaires et le voiture balai (temps intermédiaire) les retardataires seront arrêtés et se verront retiré le dossard. A l'arrivée le coureur disposera d'une pince coupante et retirera lui-même sa plaque pour éviter les cadres de vélos rayés, et surtout pour rendre les plaques et les dossards.

DOSSARDS : la remise des dossards se fera de 7 h à 8 h 30 à l'Espace « centre culturel André Chamson près du Théâtre « le Cratère » (voir votre numéro sur le panneau d'affichage)

CHRONOMETRAGE : Le chronométrage sera effectué par la société KMS

DEPARTS : Il y aura deux groupes Le Départ fictif sera donné devant le Théâtre « Le Cratère »

1er Départ 9 heures, 2ième départ 9 heures 05 . Le Départ réel PIED à TERRE sera donné (ancienne route de Nîmes entre Conforama et Grand frais)

ARRIVEE : L'arrivée se fera Quai Boissier de Sauvage, les classements seront établis par KMS sur la base du temps réalisé pour couvrir l'épreuve, le temps par chaque coureur sera arrêté lorsque ce dernier franchira la ligne d'arrivée.

RAVITAILLEMENT : A l'arrivée Quai Boissier Sauvage

CLASSEMENT : Les participants seront répartis en 8 catégories d'âge, Seule l'Année de naissance et le sexe seront pris en compte

RECOMPENSES : La remise des récompenses se fera au village animation devant le théâtre « Le Cratère » à 12 heures30 . Les trois premiers du classement scratch ainsi que le premier de chaque catégorie seront récompensés

REPAS : Le repas n'est pas pris en charge par les organisateurs, les participants auront la possibilité de se restaurer dans les nombreux restaurants de la ville et des alentours

ASSURANCES RESPONSABILITE : L'assurance souscrite par les organisateurs garantit tous les risques liés à l'organisation de l'épreuve. Tous dommages causés par les concurrents et subit par eux-mêmes ou par un tiers ne pourront en aucun cas être pris en charge par les organisateurs ou par leur assurance. Les participants licenciés sont obligatoirement assurés par leur club, pour les autres, la participation à « La Route de L'étoile » se fait sous leur entière responsabilité avec renonciation à tous recours contre les organisations, quels que soient les dommages éventuellement occasionnés. Néanmoins, chaque participant doit, de par la loi, disposer d'une couverture responsabilité civile.